

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 octobre 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Points 14 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettres identiques datées du 27 octobre 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler instamment votre attention sur l'effroyable attentat terroriste perpétré contre Israël hier.

Hier après-midi, à l'heure de pointe, un terroriste palestinien âgé de 20 ans et lié à l'organisation terroriste du Jihad islamique a pénétré sur un marché bondé de la ville israélienne de Hadera et s'est fait exploser devant un restaurant. Cet attentat barbare a fait 5 morts et 55 blessés.

L'agression d'hier est l'un des nombreux attentats-suicides meurtriers perpétrés ces derniers mois par l'organisation terroriste du Jihad islamique; l'un d'eux a touché un centre commercial de la ville israélienne de Netanya en juillet 2005.

Malgré l'activité croissante du Jihad islamique et d'autres organisations terroristes dans les zones sous contrôle palestinien, l'Autorité palestinienne n'a pris aucune mesure concrète pour empêcher les actes de terrorisme et traduire les organisations terroristes devant la justice. Les agents de sécurité palestiniens font preuve d'une inertie totale face à cette menace croissante. C'est ainsi par exemple que des roquettes Qassam ont été tirées récemment contre Israël depuis Gaza, d'un lieu jouxtant la caserne des forces de sécurité palestiniennes, qui n'ont rien fait pour empêcher ces agressions ou poursuivre les terroristes.

Israël reste déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire avancer le processus de paix, comme l'a montré son récent retrait de la bande de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie. Nous attendons de l'Autorité palestinienne qu'elle fasse preuve de la même détermination. Malheureusement, elle n'a pas encore défini ou mis en œuvre la moindre stratégie pour combattre le terrorisme,



malgré ses engagements internationaux. Le terrorisme palestinien demeure un obstacle à tout progrès vers la paix.

Qui plus est, tout porte à croire que le Jihad islamique, comme d'autres organisations terroristes, est financé et hébergé par d'autres États Membres dans la région. Il s'agit là d'une violation flagrante du droit international, violation qui menace gravement la sécurité et la stabilité de la région.

Israël demande instamment à la communauté internationale de réaffirmer clairement et avec la plus grande fermeté qu'elle condamne sans réserve le terrorisme ainsi que le financement et/ou l'hébergement d'organisations terroristes. Israël demande également à la communauté internationale d'exiger de l'Autorité palestinienne qu'elle tienne ses engagements en combattant immédiatement le terrorisme palestinien dans toutes ses formes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
